



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

office national

Question écrite n° 123301

Texte de la question

Mme Patricia Adam appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les inquiétudes exprimées par les délégués à la mémoire combattante, qui assurent au sein de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) la mission prioritaire de cet établissement public d'État, à la satisfaction unanime du monde combattant, mais aussi des collectivités et des partenaires du secteur culturel et éducatif. Titulaires d'un contrat de droit public de catégorie A à durée déterminée de trois ans, renouvelable une seule fois, les délégués dont le contrat arrive à échéance n'ont reçu aucune perspective quant à la pérennité de leur poste et de leur mission. Afin de ne pas faire table rase du maillage relationnel indispensable à l'animation et à la coordination des actions et des partenaires autour de la mémoire combattante, ces personnels demandent notamment à bénéficier de contrats à durée indéterminée, et non d'avenants à un contrat à durée déterminée initial. En conséquence, elle lui demande quelles mesures seront prises pour pérenniser ces postes et conforter leurs titulaires.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123301

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2007, page 4698